

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202506/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 22/05/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mai 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane

M LEBouc Jacky qui donne pouvoir à M LANDRY Jacques

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

LMM : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS ATTRACTIVITÉ

Le Maire propose de solliciter le Fonds de concours « attractivité » de Le Mans Métropole pour le financement du projet en cours d'extension des chemins de randonnées.

Pour rappel, le projet comprend l'achat des terrains, la création des chemins et l'installation d'une passerelle pour enjamber l'Orne Champenoise après une étude de sol.

Le montant total de l'opération s'élève à 49 237,12 € HT. Le Fonds de concours Attractivité de Le Mans Métropole peut être solliciter à hauteur de 20% des dépenses, soit une subvention possible de 9 847,42 €.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de subvention auprès de Le Mans Métropole et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

